

VILLERS INFO N° 122

CONSEIL MUNICIPAL du 30 MAI 2008

AMENAGEMENT DE L'ENTREE DU VILLAGE

Le conseil municipal a approuvé les plans relatifs à l'aménagement de l'entrée du village, présentés par le cabinet BERGERET.

Dans le cadre de ce projet d'aménagement, les subventions de l'Etat et du Département : « amendes de police » et « bordures de trottoirs » ont été sollicitées.

Les travaux débuteront à compter du 1^{er} septembre prochain, le Syndicat Intercommunal d'Energie Départemental 70, en qualité de maître d'ouvrage, procédera à l'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique et à la mise en place de l'éclairage public.

REPRESENTANT ADMR

Paulette BRINGOUT, Sophie ROLLET, Pierre VIEILLE, ont accepté de siéger au conseil d'administration de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) de Noroy-le-Bourg/Lièvens.

PRE-APPRENTISSAGE ET APPRENTISSAGE

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler l'expérience d'un contrat d'apprentissage avec Kévin LALLOUNI, qui vient, dans le cadre de l'enseignement en « Parcours d'Initiation aux Métiers » (pré-apprentissage), de passer une année scolaire très satisfaisante dans notre commune. Motivé par la formation en alternance, il va préparer, sur deux ans, un CAP « Maintenance de bâtiments de collectivité », à raison de deux semaines de stage et une semaine d'école.

Un contrat de pré-apprentissage est également établi avec Valentin COLLEUILLE, de Villers-le-Sec, qui envisage aussi une formation du même type.

L'école partenaire est la Maison Familiale de Luxeuil-les-Bains. Les jeunes seront encadrés par Pascal MELET, maître de stage.

EXONERATION DE LA TAXE D'HABITATION

Considérant que le soutien à la création d'hébergement touristique peut favoriser le développement du tourisme sur nos territoires ruraux, le conseil municipal a décidé d'exonérer de la taxe d'habitation, les locaux suivants :

- gîtes ruraux,
- meublés de tourisme,
- chambres d'hôtes

installés sur la commune. Cette mesure sera applicable au 1^{er} janvier 2009.

ADRESSES UTILES

Il est désormais possible d'avoir accès au travaux du Conseil régional des jeunes (assemblée de 43 membres de 16 à 20 ans élus pour deux ans) à l'adresse suivante : www.franche-comte.fr/crj

De la même manière, on peut éviter de se déplacer pour rechercher, consulter ou commander sa feuille de plan sur le site officiel du cadastre : www.cadastre.gouv.fr

ENVIRONNEMENT

Nous vous rappelons que l'affichage sauvage est interdit, sur les mâts des panneaux de signalisation, les établissements publics etc... merci d'utiliser le panneau d'affichage situé à côté de la mairie.

INFORMATIONS

CARTE D'IDENTITE ET PASSEPORT

La Préfecture de la Haute Saône rappelle les délais nécessaires pour l'obtention d'une carte d'identité (1 mois environ) ou d'un passeport (de 2 à 3 semaines).

Pour vous déplacer à l'étranger ou pour un examen, etc..., vous devez présenter à l'appui une pièce d'identité avec photographie. Il est donc nécessaire de déposer sa demande au plus tôt, à la mairie de Villers le Sec.

Nous vous rappelons que les cartes d'identité sont délivrées et renouvelées gratuitement.

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Avec le printemps et les fleurs, voici revenue également la saison des travaux d'entretien et de nettoyage extérieurs.

A cet effet, nous vous rappelons les horaires consacrés à l'usage des appareils bruyants, fixés par arrêté préfectoral :

Jours ouvrables : 9 h à 12 h – 14 h à 19 h 30

Dimanches et jours fériés : 10 h à 12 h

Tout en faisant preuve de tolérance en semaine, nous vous demandons de respecter les plages horaires les dimanches et jours fériés, pour le bien-être de tous.

FETE DE LA MUSIQUE

L'association animation jeunesse de Noroy-le-Bourg organise une fête de la musique le **mercredi 18 juin** de 15 heures à 19 heures dans la cour de l'école d'Autrey lès Cerre.

FETE DES ECOLES

Cette année la fête de fin d'année des écoles aura lieu à Villers le Sec le **samedi 21 juin** de 10 h à 12h. A l'issue de la manifestation, le pot de l'amitié sera offert par la municipalité.

Nous vous invitons à venir encourager et applaudir le travail des enseignants et des enfants.

14 JUILLET

Comme depuis de nombreuses années, la commune et l'Association du Joli-Bois organisent les festivités du 14 juillet.

Vous êtes invités à partir de 20 h 00, à participer au vin d'honneur suivi d'un repas champêtre et d'un feu d'artifice. Des animations seront également proposées tout au long de la journée, pour les enfants mais aussi pour les plus grands. Le programme vous sera communiqué dans l'info du mois de juin. Vous pouvez d'ores et déjà réserver votre journée pour participer aux différentes animations qui donnent l'occasion aux habitants de mieux se connaître et permettent aux nouveaux résidents de partager la vie du village.

Nous espérons vous voir nombreux à cette manifestation conviviale.

!!! RAPPEL !!! L'utilisation des pétards est réglementée par les services de la Préfecture.

Leur usage est interdit tout au long de l'année, seulement toléré le 14 juillet et ce dans le respect des mesures de sécurité et des biens d'autrui qui s'imposent.

REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES

Courant juillet, vous allez recevoir la facture du 1^{er} semestre pour la redevance des ordures ménagères. Les tarifs sont les mêmes que l'année dernière, soit : 39.25 €/personne, 58.25 € pour une résidence secondaire et 39.25 € pour une entreprise. En cas de changement, l'ajustement se fera sur la facturation du 2^e semestre.

Merci de signaler en mairie tout changement dans la composition de votre famille pour le 30 juin.

HORAIRES D'OUVERTURE

MAIRIE

Le lundi et le jeudi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

MEDIATHEQUE

Mercredi : 10 h 30 - 11 h 30

Vendredi : 15 h 00 - 17 h 00

Samedi : 13 h 30 - 14 h 30